

Brest : Patricia Adam à l'assemblée générale des vétérans victimes des essais nucléaires (ANVVEN)

18 novembre 2012 | Classé dans: [ARMEES, ASSOCIATIONS, LA UNE](#) | Publié par: [L'administration](#) 77 vues

Pour armee-media, Ronald Guillaumont s'est rendu à l'assemblée générale de l'Association nationale des Vétérans et Victimes des Essais Nucléaires (ANVVEN). Après une rapide présentation de l'association et de ses buts, il nous fait un compte-rendu de l'AG présidée par Pierre Marhic, et à laquelle assistait Patricia Adam, députée du Finistère et présidente de la Commission de la défense nationale et des forces armées.



Le bureau de l'ANVVEN a invité Patricia Adam à son assemblée générale

Le 17 Novembre 2012, l'ANVVEN a effectué son assemblée générale au Centre d'Accueil de Kéraudren à Brest (Finistère).

Rappelons que l'ANVVEN (Association Nationale des Vétérans Victimes des Essais Nucléaires) a été créée il y a maintenant 9 ans. Cette association qui est sous la présidence de Monsieur Pierre MARHIC est accessible sur le Net à l'adresse suivante : www.anvven.net

Elle se compose de plusieurs centaines d'adhérents, des vétérans civils et militaires ayant participé aux essais nucléaires des années 1960 à 1996.

A l'heure actuelle plus de 50% de ces vétérans sont atteints de pathologies et cancers consécutifs à diverses contaminations ou irradiations, reçues dans les zones de tirs où leurs missions les obligeaient à circuler.

Dès l'ouverture de l'Assemblée Générale le président P. MARHIC demande un temps de recueillement en souvenir de leurs adhérents morts de cancers en cette année 2012. Une minute de silence a été observée par l'ensemble des adhérents présents.



Assemblée générale de l'ANVVEN à Brest

Après le discours de bienvenue, P.MARHIC s'est réjoui de la présence d'adhérents ayant effectué un long déplacement pour assister à cette assemblée générale. En effet certains venaient de Paris, de Marseille et des différents départements bretons.

Le vice président et la trésorière ont ensuite pris la parole et fait le bilan des différentes actions menées au cours de l'année 2012 ainsi que du bilan financier. Notons que cette association ne bénéficie d'aucune aide financière et ne vit qu'avec les cotisations de ses adhérents.

Ont été ensuite abordés les différents soucis et problèmes de nos vétérans, justifiant ainsi la création de cette association.

En effet et pour mieux comprendre nous sommes obligés de faire un retour en arrière pour les personnes non initiées.

Un peu de notre histoire nationale :

Entre les années 1957 et 1960 la France décide de se doter de l'Arme Nucléaire.

Rappelons-nous qu'à cette époque le monde est partagé entre deux blocs, l'Est et l'Ouest, la Russie et l'Amérique. C'est l'époque de la « guerre froide ».

Sur décision du Président de la République Charles De Gaulle, le 13 février 1960 a lieu le premier tir atomique français. Les premiers essais eurent lieu dans le désert Algérien, puis ensuite dans le Pacifique auprès des atolls de Mururoa. Il est évident que pour l'ensemble de ces tirs des structures

et toute une organisation militaire sont mises en place.

Nous pouvons donc aujourd'hui affirmer que les personnels y ayant participé ont fait de la France d'aujourd'hui un pays occupant une situation géostratégique d'exception dans le monde. En effet, la France est la 3^{ème} puissance nucléaire mondiale et la première puissance européenne.

2010, année où le risque Nucléaire est pris en compte :

[LOI n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français](#)

Ce n'est qu'en 2010, après un combat de près de 7 ans, que nos vétérans semblent être entendus dans leurs revendications. En effet, Mr Morin Ministre de la défense de l'époque réussit à faire voter la Loi, dite Loi Morin.

De par cette Loi, les souffrances de nos vétérans, près de 50 ans après, commencent à être reconnues. Enfin on reconnaît, contrairement à ce qui a été affirmé depuis 5 décennies, que les essais nucléaires n'étaient pas sans danger ni sans risque. Mais tout en reconnaissant ces risques et ces dangers chaque « demandeur » doit se soumettre aux conditions suivantes :

- le demandeur doit prouver qu'il se trouvait sur les lieux ou à proximité des tirs. (certains vétérans ne peuvent à ce jour apporter la preuve de leur présence aux dates et lieux concernés en raison du Secret Défense de leur affection qui est encore invoqué à ce jour).
- la pathologie dont le demandeur est affecté doit être reconnue consécutive à la contamination ou aux irradiations de ces tirs. Il s'agit donc d'une maladie « radio-induite » (En 2010 la France reconnaît 15 pathologies alors que les Etats-Unis en reconnaissent 31).

Une fois ces conditions réunies le demandeur voit sa demande d'indemnisation rejetée en vertu de l'alinéa II de l'article 4 de la Loi ci-dessus visée qui dit ceci :

« II. Ce comité examine si les conditions de l'indemnisation sont réunies. Lorsqu'elles le sont, l'intéressé bénéficie d'une présomption de causalité à moins qu'au regard de la nature de la maladie et des conditions de son exposition le risque attribuable aux essais nucléaires puisse être considéré comme négligeable. »

En clair il suffit que l'Etat considère « **le risque comme négligeable** » pour que la Loi Morin, votée prétendument en faveur de nos vétérans, perde tous ses effets « réparateurs ».

Afin de rassurer les demandeurs, cette Loi a dernièrement été amendée en ce qui concerne l'extension des zones géographiques concernées et de l'ajout de 3 pathologies supplémentaires.

Néanmoins tant que l'Etat pourra « **considérer le risque comme négligeable** », quels que soient les amendements concernant les lieux et les pathologies, cette Loi ne pourra jamais bénéficier aux Vétérans Victimes des Essais Nucléaires.

Nous en avons pour preuve le cas de **Marcel Rolland**, ancien pilote d'hélicoptère qui par huit fois a eu pour mission de se rendre peu après les explosions « au point zéro » de ces dernières pour y effectuer des prélèvements avec pour seule protection sa combinaison de vol.

Si pour ce cas particulier **le risque a été considéré comme négligeable**, qu'en est-il des autres vétérans ?

Peu avant sa mort, Marcel Rolland s'était exprimé : [Victimes des essais nucléaires, mourez en silence](#)

Il en résulte que l'article 4 de la Loi Morin doit être amendé et que le « **risque négligeable** » doit impérativement être supprimé afin que soit introduit dans cette Loi le renversement de la charge de la preuve et que ce soit à l'Etat de prouver que la pathologie invoquée par le demandeur n'est pas la conséquence des essais nucléaires.



Pierre Marhic, président de l'ANVVEN et Patricia Adam, députée du Finistère

Patricia Adam, Députée du Finistère et présidente de la Commission de la défense nationale et des forces armées.

Au cours de cette assemblée générale de l'ANVVEN, la députée Patricia Adam a fait l'honneur de sa présence. Elle a participé au débat et répondu pendant un peu plus d'une heure aux questions diverses des adhérents de l'association.

Elle a affirmé que le budget initial de 10.000.000 € était maintenu par la nouvelle majorité. Le président P. MARHIC lui a fait remarquer que depuis le vote de la loi Morin seul 200.000 € avaient été utilisés.

La députée a également annoncé que 3 maladies supplémentaires avaient ajoutées à la liste existante et que les zones géographiques avaient été étendues. Ce à quoi le président P. MARHIC a rétorqué que tant que le **risque négligeable** ne serait pas supprimé, la Loi Morin resterait sans effet pour les victimes des essais nucléaires.

Enfin et pour conclure cette assemblée générale, le président de l'ANVVEN demande à ce que tous les vétérans victimes des essais nucléaires, quel que soit leur grade ou statut, puissent bénéficier du Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) pour services rendus. En effet c'est grâce à ces derniers qu'aujourd'hui la France occupe une position géopolitique privilégiée dans le concert des Nations.

Ronald Guillaumont (pour Armée-Média)



Ronald Guillaumont et le président Pierre Marhic